



Monsieur le Préfet

DIRECTION GENERALE

1: secretariatgeneral@laligue44.org

N/réf.: 21-VA-005

Dossier suivi par Sophie GUERIN

V/réf.:

Objet : demande de précisions sur l'application du passe sanitaire dans les associations et les Centres socio-culturels sur la passe sanitaire – équité de traitement pour les activités en direction des 12-18 ans

44041 NANTES

Nantes, le 6 octobre 2021

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir des précisions sur une situation qui semble être inéquitable concernant l'obligation de présentation du passe sanitaire.

Vous le savez, depuis plus d'une année de crise, les bénévoles associatifs se mobilisent pour faire appliquer les mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie et garantir une continuité d'activités. Ces activités associatives sont d'autant plus importantes qu'elles garantissent au plus grand nombre l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture. Ce sont ces personnes qui aujourd'hui s'investissent bénévolement pour la mise en place concrète du passe sanitaire, en dépit d'une information difficile à décrypter et parfois, il faut le dire, du manque d'accompagnement humain des collectivités et de l'Etat.

Sur Nantes, plusieurs associations nous ont indiqué que les jeunes âgés de 12 à 18 ans doivent présenter un passe pour accéder à leurs activités dans les associations locales – ce qui correspond au décret -, mais n'auraient pas à le présenter lorsqu'ils exercent cette activité au sein d'un Centre social.

Si cette information est exacte, il nous semble qu'elle crée une situation d'inéquité entre les associations mais aussi d'incompréhension pour les parents, les utilisateurs et les personnes salarié.e.s sur ces 2 types de structures.

Le cas échéant, nous souhaiterions comprendre pourquoi cette différence de traitement semble s'appliquer et envisager comment les associations locales pourraient bénéficier du même traitement que les CSC.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les mesures barrières dont le passe sanitaire fait partie, tant nous partageons l'absolue nécessité d'enrayer l'épidémie.

L'objectif est de ne pas semer davantage le trouble chez des responsables associatifs fortement usés par plus d'une année de crise et de procédures, mais sur lesquels tout le monde, à commencer par les pouvoirs publics, semble compter pour maintenir le lien social, réduire les inégalités et animer la vie locale.

Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très sincère considération.

tél: 02.51.86.33. 20- fax 02.51.86.33.29

courriel: animationreseau@lalique44.org - site internet : www.lalique44.org





Florence LACAZE Secrétaire générale

Copie à